

LE NARRATEUR UNIVERSEL.

Nonidi 29 Vendémiaire, an VI.

(Vendredi 20 Octobre 1797).

Les Abonnemens doivent être adressés, francs de port, au *directeur du NARRATEUR UNIVERSEL*, rue des Moineaux, n. 423, butte des Moulins, maison de la Réunion. Le prix est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour douze.

Lettre de l'amiral de Winter au comité de marine de la république batave, contenant les détails du combat qui a eu lieu entre les deux escadres anglaise et hollandaise. — Assemblée nombreuse tenue à Londres pour célébrer l'anniversaire de la première nomination de M. Fox au parlement. — Arrivée à Paris des négociateurs de Lille. — Résolution sur la solde accordée aux défenseurs de la patrie blessés.

I T A L I E.

De Milan, le 16 vendémiaire.

Nous sommes toujours dans les mêmes incertitudes sur le résultat des négociations de Passeriano. Il ne se passe pas une heure où l'on ne reçoive des nouvelles de paix, qui, l'instant d'après, sont contredites par les apparences de la guerre. Au reste, la plus grande sécurité regne dans tous les esprits. On est tellement persuadé que la victoire restera aux armées républicaines, que les Italiens & les Français se réunissent pour désirer la continuation d'une lutte qui finiroit par abaisser prodigieusement & peut-être par abattre la maison d'Autriche.

Une lettre du quartier-général annonçoit hier que le marquis de Gallo avoit assuré que la paix étoit signée: d'autres bruits se répandoient qu'une illumination avoit été faite à Udine, en réjouissance de ce grand événement.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 13 octobre.

Il s'est tenu, le 10 de ce mois, une assemblée très-nombreuse des amis de la liberté, à l'effet de célébrer l'anniversaire de la première nomination de M. Fox au parlement. Toutes les salles ont été tellement remplies, qu'un grand nombre de personnes, & entr'autres le duc de Norfolk, ont été obligés de se réunir dans les tavernes voisines.

Après plusieurs toasts, M. Fox a prononcé sur l'état actuel de la Grande-Bretagne un long discours dans lequel il a déclaré qu'il ne restoit plus qu'un moyen de sauver la chose publique, & que ce moyen devoit être employé malgré les cris des prétendus anti-novateurs, & les déclamations contre la démagogie. Ce moyen consistoit à provoquer des assemblées du peuple dans toutes les parties du royaume, à recueillir leurs vœux, & à opérer en conséquence une réforme totale dans toutes les parties du gouvernement, réforme basée cependant sur l'esprit de la constitution.

M. Erskine a également prononcé un discours qui a été vivement applaudi.

La cour vient de créer douze nouveaux pairs choisis presque tous dans la chambre des communes.

Aujourd'hui, le lord Spencer, président du bureau de l'amirauté, a annoncé, par un billet adressé au lord maire de Londres, que notre flotte avoit pris neuf vaisseaux aux Hollandais dans un combat naval.

L'amiral Orde vient de sortir de Portsmouth, ayant sous son escorte les bâtimens destinés pour Lisbonne, Oporto & Gibraltar. Il ne mène avec lui que deux vaisseaux de ligne, la *Princesse-Royale*, de 98 canons, & l'*Hector*, de 74, destinés à renforcer l'escadre du lord Saint-Vincent.

On a découvert une quantité considérable de faux billets de banque. Les directeurs de cet établissement ont fait les recherches nécessaires pour découvrir les auteurs de cette contrefaçon, et l'on assure que le résultat de leurs recherches est que le siège de cette manufacture existe à Hambourg.

Il n'est plus question de la reprise des négociations. On ne songe qu'à poursuivre la guerre.

Le lord Malmesbury est allé prendre les eaux de Bath, pour se remettre de ses fatigues de Lille.

Les fonds se soutiennent. Les 3 pour cent consolidés sont entre 48 $\frac{1}{2}$ & 49 $\frac{1}{4}$.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 13 octobre.

A la séance d'aujourd'hui, le comité de marine a communiqué une lettre qui lui étoit adressée par le vice-amiral de Winter, écrite hier à bord de l'amiral anglais Duncan, & reçue par exprès ce matin à dix heures. Voici le sommaire de cette lettre, qui a produit la plus douloureuse sensation parmi les membres de l'assemblée.

« C'est avec l'amertume la plus profonde que je vous écris la présente. Hier matin, 11 octobre, nous décou-

vrimes les Anglais ; nous nous rangeâmes en ligne de bataille ; je fis signe de serrer autant que possible ; à quoi cependant on n'obéit qu'imparfaitement. A onze heures, l'ennemi attaqua l'extrémité de la ligne ; après quoi il se mit en devoir de la forcer. Successivement le combat s'engagea ; je fus aux prises avec trois navires ennemis. Le feu prit au navire le *Hercule* ; & comme il dérivait sur le mien, je voulus l'éviter ; ce qui fit que je dus m'approcher d'un quatrième bâtiment anglais, savoir, celui de l'amiral. Bientôt j'en perdis tous mes agrès ; je ne pus même continuer mes signaux. En attendant l'ennemi s'empara des navires *Wassenaar*, *Haarlem*, le *Frison*, *Delft* & *Jupiter*.

» La fumée m'a empêché de bien distinguer les circonstances. L'action a été des plus vives. Après avoir perdu une partie considérable de mon équipage, j'essayai de forcer tout en combattant, les cinq bâtimens anglais qui m'entouroient, et de gagner la côte, ou de joindre le restant de ma flotte. A 2 heures je perdis mes trois mâts ; je continuai encore pendant une demi-heure à me battre. après quoi mon pavillon fut emporté, et mon équipage diminué de moitié cessa de faire feu. A 3 heures une frégate anglaise n'ayant abordé, je fus conduit à bord de l'amiral Duncan. Le navire l'*Egalité* se trouvoit non loin de moi ; je l'ai vu discontinuer son feu, et perdre tous ses agrès. J'ignore pourquoi il s'est rendu, de même que le *Frison*, *Delft* et *Haarlem*. Le *Hercule* a dû couper ses mâts ; on a réussi à y éteindre l'incendie, mais dérivant au milieu de la flotte anglaise, on s'en est emparé. Je suis très-content de mes officiers et de mon équipage. On s'est battu avec acharnement de part et d'autre, et des deux côtés on a perdu beaucoup de monde. Les Anglais ont pareillement essuyé une grosse perte. La flotte anglaise qui étoit rentrée à Yarmouth, a remis à la voile en apprenant que nous étions en mer. Divers bâtimens de Portsmouth et de Duins s'y sont joint. Leurs forces consistoient en 16 vaisseaux de ligne, la plupart de 74 pièces de canons. Voici le jour le plus malheureux de ma vie. Toutes nos meilleures manœuvres, et tout notre courage, ne nous ont servi de rien. Nos ennemis nous estimant à cause de notre vigoureuse résistance. L'action n'a pu être plus sanglante. J'aurai l'honneur de vous envoyer un rapport plus détaillé et plus exact, aussi-tôt que j'en aurai l'occasion. Je profite de la condescendance de l'amiral anglais pour vous faire un rapport préalable.

» Mon digne capitaine van Rossem a eu la hanche emportée ; il est agonissant. Deux cadets ont perdu leurs jambes gauches. Les officiers se portent bien ; le lieutenant Granenburg, seul est mort.

» Je ne puis rien vous communiquer touchant les autres bâtimens. Je suis informé que le vice-amiral Reintjes est légèrement blessé, & qu'il se trouve prisonnier à bord du vice-amiral Onslow.

» Le capitaine Meuser est bien portant ; mais le capitaine Holland, commandant le *Wassenaar*, a été blessé mortellement au commencement de l'action, & a perdu beaucoup de monde. J'ignore combien de bâtimens anglais se trouvent endommagés ; mais je n'en compte que dix autour de moi. J'espère qu'on me permettra de retourner en Hollande pour que je puisse me justifier.

» Je suis votre infortuné amiral, DE WINTER.
Le comité de marine vient de recevoir dans l'après-midi la nouvelle officielle de la rentrée de 17 de nos bâtimens dans les ports du Texel & de Hellevoet.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE PARIS, le 28 vendémiaire.

Nous allons indiquer quelques-uns des motifs que développeront à la tribune les nombreux orateurs qui se préparent à combattre le projet relatif aux ci-devant nobles, lorsque le représentant du peuple Poultier a publié le morceau suivant qui exprime parfaitement nos idées, & qui est écrit avec autant de raison que de force. Nous n'en retranchons que quelques personnalités, parce que nous sommes résolus à n'en laisser entrer aucune dans cette feuille.

« Je regarde, dit Poultier, la déportation ou l'expulsion en masse proposée contre les ci-devant nobles comme un essai de tyrannie.

» On est tyran lorsque, foulant aux pieds la charte constitutionnelle, on confond dans la même proscription l'innocent & le coupable, lorsqu'on arrache à ses foyers, à ses relations, à ses affections les plus chères, à sa femme, à ses enfans, à son pays, un citoyen qui n'a commis aucun délit contre la société, & à qui l'on ne peut reprocher que l'accident de sa naissance.

« On dit que les nobles ont été les moteurs principaux des horreurs qui se sont commises depuis le 9 thermidor ; cela n'est point vrai. La foiblesse du gouvernement, son insouciance, son absence en quelque façon, ont ouvert toutes les plaies qui ont affligé la France.

» Que le gouvernement soit faible, timide, indolent, corrompu, il aura tous les jours des malveillans à déporter. Après les nobles, viendront les prêtres, les banquiers, les négocians, les rentiers, les pensionnaires de l'état, les amis des déportés, leurs valets, & cette foule de mécontents que fait naître un gouvernement versatile, craintif & paresseux.

» Mais si le gouvernement est juste, ferme, stable & vigilant, la déportation sera inutile ; les efforts des nobles seront impuissans contre le vœu général des Français, de reposer enfin sous l'abri tutélaire des loix constitutionnelles.

» Ce ne sont point les nobles restés en France, qui ont fait faire au royalisme tant de progrès. Ce sont les prêtres réfractaires, les émigrés rentrés, les écrivains contre-révolutionnaires....

» Les administrateurs qui ont rallumé les torches du fanatisme & rappelés les émigrés ; les tribunaux qui ont absous les royalistes & les égorgés ; les députés qui, pendant leurs proconsulats, ont organisé les réactions, n'étoient point d'une caste privilégiée..... Et c'est un noble qui a conquis l'Italie ! c'est un noble qui vous a sauvés le 9 thermidor, le 13 vendémiaire & le 18 fructidor ! & parmi vos généraux les plus estimés à l'armée d'Allemagne, on compte plusieurs nobles !

» Je ne veux pas plaider la cause de la noblesse ; je sais qu'elle ne peut aimer la révolution que par un effort surnaturel & bien difficile. Eh bien, éloignez-la des places ; mais puisque vous l'avez admise à l'acceptation de la constitution, vous ne pouvez violer à son égard un contrat dans lequel elle est, comme vous, partie contractante.

» Que le passé soit pour vous une leçon efficace. N'avez-vous pas toujours vu ceux qui ont proposé des loix violentes périr par l'effet de ces mêmes loix ?

» Lorsque les victimes se multiplient, elles inspirent

la pitié ; on commence par les plaindre , & l'on finit par les venger : alors elles reviennent triomphantes & justifient leur cruauté par celle qu'on a exercée à leur égard.

» La révolution n'a été qu'une succession rapide de ces révolutions contraires, qui ont toujours ramené au pouvoir le parti opprimé & vaincu.

» Les loix excessivement rigoureuses sont ordinairement l'effet de la vengeance ou de la foiblesse, peut-être même de la lâcheté. Celui qui est juste & qui a la conscience de sa force & de son courage, n'est ni vindicatif, ni proscripateur ; & telle est la position du directoire, puisqu'il emploie les nobles de son propre mouvement dans l'intérieur, aux armées, & chez les puissances étrangères.

» Quand le projet proposé ne seroit pas tyrannique, il seroit d'une partialité révoltante. Car, pourquoi deux classes de la noblesse ? pourquoi le parlement de Paris est-il plus maltraité que les autres parlemens ? & , qu'est-ce que votre curateur général qui emploiera vingt mille curateurs subalternes qui consumeront en frais de régie, en gaspillage, le produit de la vente des biens des déportés ? Que restera-t-il à ces malheureux ; la misère, l'opprobre & le désespoir.

» Vous leur ferez, dites-vous, des pacotilles de marchandises nationales, c'est une plaisanterie atroce. Après un an d'attente & de déniement, vous leur enverrez quelques rebuts de vos magasins ; ils échangeront à vil prix ces tristes débris de leur fortune, afin de satisfaire aux besoins les plus pressans : & , dans la suite, qui les nourrira ? leur travail. Y sont-ils habitués ? Que feront d'ailleurs les sexagénaires, les malades & les infirmes ?

» Mais quand vous aurez expulsé ces hommes de votre territoire, il se formera de nouveaux détracteurs de la république. Vous les déporterez encore ?... alors vous déchirez toutes les ames par l'incertitude et la terreur ; vous paralysez le commerce et l'industrie ; vous découragez les arts, et vous ruinez, faute de travail, une foule d'artisans et d'ouvriers qui vous maudiront, et vous regarderont comme les auteurs de leurs maux. Vous les déporterez encore ?... Prenez y garde ! l'indignation publique ne vous le permettra pas... un nouveau 9 thermidor abattra encore cette nouvelle tyrannie.

» Vous envoyez une partie des proserits à 20 lieues de Paris, en seront-ils meilleurs citoyens ? et ne seront-ils pas plus dangereux, éloignés de la surveillance du gouvernement ?

» Robespierre a commencé de cette manière, il a fait éloigner d'abord les nobles, ensuite il les a jettés dans les prisons, puis il a poursuivi les prêtres, puis les parens des émigrés, puis les modérés, puis les avocats et les écrivains philosophes, puis les constituans, puis d'épurations en épurations, il est parvenu à faire périr plusieurs des patriotes qui ne vouloient pas ramper sous lui, ni seconder ses projets tyranniques. Les premiers actes de Robespierre eurent une apparence de justice. Les républicains furent séduits, entraînés ; ils forgerent eux-mêmes leurs fers, et ne s'en sont délivrés qu'en tuant le tyran.

» Il n'y a qu'un danger prochain, imminent, qui puisse nous autoriser à voiler, pour un instant, la constitution ; mais le danger passé, il faut lui ôter ce voile terrible. Autrement quelle est notre garantie ? quelle est notre sûreté ? où est la république ?

» Soyez assurés que les proscriptions en masse révolteront tous les esprits contre vous, multiplieront les émigrations, feront disparaître les capitaux, enrichiront l'é-

tranger, détruiront la confiance, le commerce, les arts & l'industrie, & finiront par amener une réaction générale, qui vous dévorera & tous ceux qui vous auront secondés. (Extrait de l'Ami des Loix).

— Le citoyen Darnou, modestement retiré dans une place de bibliothécaire au Panthéon, depuis que l'injustice de ses concitoyens l'a laissé hors du corps législatif, vient de rompre son silence & de préférer l'autorité de son nom, de ses lumières & de son incontestable républicanisme à la constitution, dont on sait qu'il fût le principal rédacteur.

« Est-il bien vrai, s'écrie-t-il, que l'on ait proposé au conseil des cinq-cents le projet que je viens de lire, (celui contre les nobles). Sommes-nous en l'an 6 de la république, ou recommençons-nous 1793 ? Est-ce bien sérieusement que l'on parle de régulariser l'arbitraire, et de remettre à l'ordre du jour les spoliations et la prohibition, les proscriptions en masse et la justice ? Aurons-nous à côté et au-dessus du gouvernement constitué, un gouvernement révolutionnaire, composé d'un curateur national, d'un jury national, et tout ce qui peut s'en suivre ?... »

Darnou promet pour demain quelques réflexions sur ce projet. Nous nous empresserons de les faire connoître.

— Le général Massena écrit de Padoue à un député, en date du 11 vendémiaire :

« Je crois que la première que je t'écrirai, sera datée du champ de bataille. Il est très-sûr que les hostilités vont recommencer. Les soldats brûlent d'impatience de se battre. Tout nous présage le plus heureux succès.

Signé-MASSENA.

— Des nouvelles de l'armée d'Italie, plus récentes que la lettre de Massena, puis, qu'elles sont du 16 vendémiaire, (voyez l'article Milan), laissent encore des espérances de paix avec l'empereur.

— Nos plénipotentiaires de Lille sont arrivés aujourd'hui à Paris.

Treillard a ordre de se rendre de suite auprès de la cour de Naples.

— On vient d'arrêter madame Colson, qui a la réputation d'avoir de l'esprit & de la beauté. On lui reproche, dit-on, son influence actuelle auprès de quelques gens en place. On l'accuse, aussi, d'avoir antérieurement favorisé l'évasion de Portalis, Boissy-d'Anglas & de Dumolard.

— Dans le comité secret d'hier, le conseil des cinq cents a entendu la lecture des pièces relatives à Rouzet, & le rapport de la commission chargée d'examiner le traité d'alliance offensive & défensive, entre la république française & le roi de Sardaigne.

— Les cantons Suisses ont reconnu l'indépendance de la république cisalpine. Ils ont écrit à ce sujet, le 13 septembre, une lettre amicale au directoire de Milan.

— On ne conceit pas qu'elle pouvoit être la destination de la flotte hollandaise, à moins qu'elle ne dût se rendre à Brest, lorsqu'elle a été rencontrée et battue par les Anglais.

— Bottot, secrétaire particulier de Barras, avoit été envoyé par lui à Udine, auprès de Buonaparte. Il en est revenu en dix jours. Rien ne transpire sur l'objet de son voyage ni sur les nouvelles qu'il a apportées.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen JOURDAN.

Séance du 28 vendémiaire.

Des citoyens consultent le conseil sur la question de savoir si le prix des maisons nationales, dont la vente a été ordonnée par la loi du 9 germinal, an 5, et qui sont payables en inscriptions, pourra être acquitté avec les bons que vont recevoir les rentiers, en exécution de la loi du 9 de ce mois.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission des finances.

Des citoyens d'Avignon, en félicitant le conseil sur la journée du 18 fructidor, réclament la liberté d'un grand nombre de citoyens jetés, disent-ils, dans les prisons de Valence pour avoir combattu les royalistes & les émigrés rentrés.

Le conseil ordonne le renvoi à l'examen de la commission existante.

Un journaliste se plaint d'avoir été arrêté pour avoir désapprouvé l'administration du ministre de la guerre : il demande si la loi du 19 fructidor, en mettant les journaux sous la surveillance de la police, a entendu leur interdire le droit de dénoncer les abus de l'administration.

Salicetti dit, qu'en voulant réprimer les excès dont se rendoient coupables les journalistes, qui, chaque jour versent la calomnie & l'opprobre sur le gouvernement, on n'a jamais entendu leur interdire la faculté de dire leur avis sur les opérations d'un fonctionnaire public.

L'opinant demande qu'une commission examine si la loi du 19 fructidor, donne au ministre de la police la faculté de faire arrêter un écrivain, parce qu'il aura dit son opinion.

Comme il s'agit de l'application d'un article d'une loi, Boulay (du Morbihan) demande le renvoi au directoire exécutif. — Ce renvoi est ordonné.

On lit plusieurs adresses de félicitations sur la journée du 18 fructidor.

Philippe-Delleville se plaint de ce que ceux qui envoient ces adresses s'intitulent *les républicains* de tel ou tel endroit ; il demande qu'on substitue l'article *des* à l'article *les*, parce que les signataires, quelquefois en petit nombre, ne sont pas exclusivement *les républicains de leur commune*. (On murmure).

Vos murmures ne m'épouvantent pas, dit Philippe-Delleville. Je sais que l'abus dont il s'agit prend sa source dans un patriotisme louable ; mais il rappelle un peu trop les prétentions exclusives de la jacobinisme, que vous ne vous ne voulez pas rétablir, ni moi non plus.

Pison-du-Galand représente que l'adresse qu'on vient de lire commence par ces mots : *des républicains*, &c.

A la bonne heure, dit Philippe-Delleville.

Ce sont des observations à la Dumolard, crient quelques voix.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Desmolins soumet à la discussion le projet de résolution sur les militaires mutilés dans les combats. Il annonce que la commission, dont il est l'organe, proposera divers projets sur cet objet. Elle a cru devoir commencer par des dispositions relatives à ces généreux militaires qui ont déjà rempli leur tâche dans les combats, & que d'honorables blessures mettent hors d'état de continuer le service ; mais elle s'occupera successivement des intérêts & des droits des autres défenseurs de la patrie.

Desmolins fait adopter ensuite un projet portant en substance qu'à compter du premier brumaire prochain, il sera payé, à titre de subsistance, une solde provisoire aux militaires de toute arme & de tout grade qui ont servi dans les armées de terre & de mer, sur le continent ou dans les colonies, ou qui ont été attachés au service des vaisseaux de la république, ou aux troupes d'infanterie & d'artillerie de la marine ; aux officiers de santé attachés aux troupes & aux ambulances ; aux employés dans les dites ambulances, & aux charretiers & conducteurs d'artillerie qui, à raison de blessures graves ou d'infirmités provenant des événements de la guerre de la liberté, sont reconnus hors d'état de continuer leur service & de pourvoir à leur subsistance.

Les sous-officiers, soldats, et autres dénommés ci-dessus, qui, malgré leurs blessures ou infirmités, pourroient cependant pourvoir à leur subsistance, recevront la moitié de la solde.

Il sera statué par une loi particulière sur l'arriéré dû aux militaires dans le cas de la pension.

Le conseil a adopté ensuite la fin du troisième projet sur les transactions : nous la donnerons après la rédaction définitive.

Nota. Après un appel nominal, les anciens ont adopté la dernière résolution qui renouvelle tous les passe-ports.

Bourse du 28 vendémiaire.

Amsterd.....	57 $\frac{1}{8}$, 58 $\frac{1}{2}$.	Lond.....	26 l. 15 s., 26 l. 10 s.
Idem cour.....	55 $\frac{3}{8}$, 56 $\frac{1}{2}$.		7 s. $\frac{1}{2}$.
Hamb.....	197, 195.	Inscrip.....	7 l., 6 l. 15 s., 7 l.
Madrid.....	13 l.		6 l. 15 s.
Mad. effect.....	15 l.	Bon $\frac{3}{4}$	5 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 18 s. 9 d.
Cadix.....	13 l., 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.		6 l., 5 l. 15 s.
Cad. effect.....	15 l., 14 l. 17 s. 6 d.	Bon $\frac{1}{4}$	56 l. perte.
Gènes.....	96 $\frac{1}{2}$, 94.	Or fin.....	104 l.
Livourne.....	103 $\frac{1}{2}$, 100.	Ling. d'arg.....	50 l.
Lyon.....		Piastre.....	5 l. 7 s. 9 d.
Marseille.....		Quadruple.....	80 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.
Bordeaux.....		Ducat d'Hol.....	11 l. 10 s.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ pert. 15 j.	Souverain.....	34 l. 5 s.
Bâle.....	3 $\frac{1}{2}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ b.	Guinée.....	25 l. 6 s.
Lausan.....	1 $\frac{3}{4}$ b., $\frac{1}{2}$.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 590 à 595 l. — Eau-de-vie 22 deg., 400 à 420 l. — Huile d'olive, 1 l. 3 s., 4 s. — Café Martin, 1 liv. 2 s., 3 s. — Idem St-Domingue, 2 l. 1 s., 2 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 5 s., 11 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 3 s., 6 s. — Savon de Marseille, 16 s. 9 d. à 17 s. — Coton du Levant, 1 l. 15 s. à 2 liv. 14 s. — Coton des isles, 2 liv. 14 s. à 3 liv. 4 s. — Sel, 4 liv. 5 à 10 s.

J. J. MARCEL.

Détails leur r de 50 généra

On d commiss qui dem souscript se char fournir nos abo contr leurs ren feuille, Nous à renou près, p de gard charge. au nou 12 liv. p pour un

Lundi de Cobe dit illim avec tou riano da de Cobe ministres ces plén demeure séparés, sa visite chez le médiatou